

FOCUS MÉTIER : ARCHIVISTE



Isabelle Bonnefoy est responsable du service Archives-Documentation. Sandra Escobar est quant à elle responsable du secteur Archives. Et un nouvel assistant de conservation sera prochainement recruté. Le service est équipé de deux magasins d'archives, dont les rayonnages représentent au total 2,300 kilomètres. **« Il y a quelques années, nous avons pu reprendre les versements, avec bordereaux »**, indique Isabelle Bonnefoy. Et de souligner : **« Nous faisons de l'archivage, non du stockage. Nous aidons le service qui souhaite nous faire un versement à remplir le bordereau Celui-ci est indispensable, c'est un document contractuel. »**

Le métier d'archiviste a sa propre technicité, souvent méconnue. Son cadre légal est défini par le Code du Patrimoine, et sa réglementation, établie par les Archives Nationales. Comme on le dit dans le métier, les missions peuvent se résumer en quatre C : collecter, classer, conserver, communiquer.

« Et en bout de chaîne, ajoute Isabelle, il y a la valorisation, de plus en plus importante. »

Les durées de conservation varient en fonction de l'utilité administrative, juridique et historique du document. Par exemple : une délibération doit se conserver à vie. En plus de son intérêt historique, elle peut constituer un document probant en cas de contentieux.

Autre exemple : une facture de cantine se conserve dix ans.

De nombreux documents sont numérisés pour être mis en ligne sur le site des Archives de Fontenay. **« Nous cherchons à mettre en ligne des documents qui intéressent aussi bien la petite histoire que la grande. L'archiviste a une expertise historique sur les documents. »**

Projet pour 2023 : le recensement de la population de 1891 à 1936 avec l'annotation avec collaborative. L'internaute pourra transcrire les informations contenues dans le document.